Image not found or type unknown

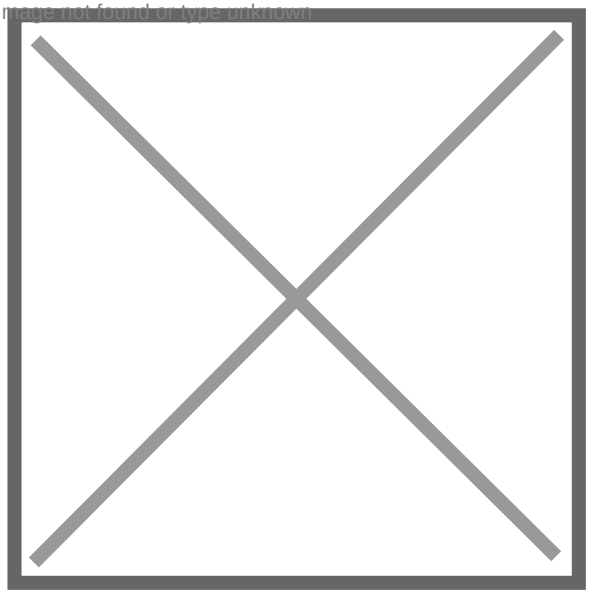

Divorce et réclamation du totalité d'une héritage

Par **alyson**, le **23/01/2008** à **20:10**

Je me suis mariée sous le régime communauté des biens. Nous sommes en train de divorcer (conciliation prévue en février). Mon mari réclame la totalité d'un héritage qu'il a eu en 2002. Cet héritage a servi, en parti, pour acheter un camping-car (facture établie à nos deux noms, sans passer par le notaire pour cérifier que l'argent utilisé venait de son héritage). Est-ce qu'il est en droit de me réclamer cette somme?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés